

[Personnes âgées : entre familles et professionnelles]



Chacun sait que l'espérance de vie ne cesse de progresser. Par exemple, en 2008 d'après l'INSEE :

(en années)	Femmes	Hommes
A la naissance	84,3	77,5
A 20 ans	64,8	58,1
A 60 ans	26,9	22,0

Bémol à l'optimisme : de fortes inégalités d'espérance de vie persistent entre les sexes, entre catégories socioprofessionnelles, entre pays pauvres et pays riches.

Le lieu du décès, quant à lui, s'est brutalement déplacé vers les institutions : hôpitaux, cliniques, établissements pour personnes âgées. En 1970, près de 60 % de nos concitoyens de plus de 60 ans mouraient à domicile ; ils n'étaient plus que 26 % en 2006.

L'évolution du secteur des personnes âgées est dominée par la professionnalisation du rôle depuis toujours assumé par la famille.

Que ce soit à domicile ou en institution, ce sont des professionnelles qui sont de plus en plus sollicitées pour assister la vie quotidienne des aînés en difficulté. Le personnel des établissements est composé de 88 % de femmes, proportion encore plus importante pour les aides à domicile.

Les personnes âgées ne comprennent pas toujours pourquoi elles doivent être assistées à la maison et surtout pourquoi elles se retrouvent contre leur volonté en institution. Comment le concevoir quand ses propres

parents sont demeurés jusqu'au bout de la vie dans leur famille ? Mieux, aucun de ses aïeux depuis le début des temps. Les femmes et les filles des aînés concernés sont les premières frappées par l'intensité de la culpabilité à ce propos, comme si leur rôle traditionnel dans la famille, aussi peu enviable fut-il, avait laissé des traces indélébiles.

Les personnels soignants sont partagés entre une attitude familiale - familiale ? - et une attitude professionnelle qui doit garder « la bonne distance », euphémisme pour différencier les relations avec des proches de celles qui sont établies avec les soignés.

Les relations entre soignants et soignés âgés sont empreintes de cette ambivalence qui devient souvent une ambiguïté : comment dois-je faire si mes règles professionnelles m'interdisent le tutoiement ? Pourquoi ne puis-je pas utiliser le prénom ? En représentant la famille de substitution, le conflit mimétique avec la famille réelle devient possible. D'où les éventuels antagonismes entre filles et épouse d'une part, et professionnelles d'autre part. De plus, la soignante se retrouve dans

une situation fréquente de double tâche, partagée entre la nécessité des soins dans sa propre famille et ceux nécessités par des personnes extérieures. Au pire, elle devra travailler comme employée, ne pouvant pas s'autoriser le luxe de s'occuper d'une personne qu'elle chérit.

Pour son compte, le regard de la morale n'est pas neutre : honorer père et mère peut s'entendre comme les maintenir à domicile coûte que coûte. D'où des « épuisements des aidants naturels » et la satisfaction affichée de celles et ceux qui ont « gardé maman à la maison ».

Que nous réserve l'avenir ? Les nécessaires adaptations à l'évolution de la société rendront-elles obsolètes les velléités d'indépendance vis-à-vis des professionnels ? Entrerons-nous en institution d'un cœur léger, surtout si ces dernières sont devenues plus accueillantes, chaleureuses et ... familiales ?

Docteur Bernard PRADINES
Gériatre CHG Albi / Co-auteur : Real C.
Résumé de l'article : « Institutions : pour une meilleure intégration des familles » à paraître dans la revue NPG-Neurologie-Psychiatrie-Gériatrie.